

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

4 MAI 2016

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 4 mai 2016. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Nadia Dufour, Marc-André Lussier et Jean-Roger Vigneau sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse. Sont absents les conseillers : Madame Monique Gravel et Monsieur Cajetan Guay.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2016-05-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2016.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Modification du règlement numéro 274 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
6. Avis de motion pour la modification du règlement # 321 apporté au règlement # 286 relatif à la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.
7. Refinancement du règlement # 276 pour un montant de 369 000\$. (Chemin Tremblay)
8. Mandat au comptable pour la reddition de compte relatif au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (subvention 11 813\$).
9. Soumissions reçues relatives à l'acquisition d'un entrepôt/garage.
10. Achat d'un balai brosse remorque.

11. Adoption du bilan des actions en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est pour l'année 2015.
12. Résolution pour le service de transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est.
13. Demande d'un feu clignotant au ministère des Transports à l'entrée de la municipalité.
14. Demande d'appui pour le projet de la journée de la famille présenté par le Centre récréatif Aimélacois.
15. Camp de jour :
 - Entériner les tarifs pour 2016
 - Embauche du personnel
16. Amender la résolution # 2016-04-07 relative à la période d'essai et à l'augmentation de salaire selon le rendement au préposé à l'administration de la Base de plein air.
17. Embauche du troisième employé à la Base de Plein Air pour 2016.
18. Résolution pour autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les dépenses reliées à la phase 1 de l'aménagement de la Base de Plein Air.
19. Demande d'estimé pour la Base de Plein Air du Lac Nairne :
 - pour l'achat et l'installation d'une pompe pour le puits
 - pour l'achat et l'installation de l'équipement pour le traitement de l'eau du puits et ce, installation comprise pour les deux.
20. Travaux à effectuer relatifs à la subvention additionnelle pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
21. Estimé reçu pour lignage de rue.
22. Construction AAA : demande de modification au zonage et à l'usage dans la zone F-1.
23. Correspondance.
24. Demande de commanditaires :
 - Fondation de l'hôpital St-Joseph de La Malbaie pour un plan de visibilité (350\$) lors de leur tournoi de golf 2016
 - Saumon de la Rivière Malbaie inc.
 - Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) commanditaire pour leur tournoi de golf.
25. Divers :
 - a) Médaille du Gouverneur remise à Monsieur Paul-Henri Larouche
 - b) Participation des élèves à la reconnaissance de leurs efforts organisé par le Club Optimiste
 - c) Festidrag à l'aéroport de St-Iréné.
 - d) Rodé de Charlevoix aura lieu les 23, 24, 25 et 26 juin
 - e) Triathlon de Charlevoix aura lieu les 29, 30 et 31 juillet
26. Suivi des dossiers par les membres du Conseil.

27. Période de questions.

28. Levée de la séance.

2016-05-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016.

Sur proposition de Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2016.

2016-05-03

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Madame Nadia Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois d'avril 2016, au montant cent cinquante-huit mille cinq cents soixante-quatre dollars et soixante-dix-neuf cents (158 564.79\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière sont acceptés et payés.

2016-05-04

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332.

RÈGLEMENT # 332

RÈGLEMENT NUMÉRO 332 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 274 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

Il est proposé par Madame Nadia Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement numéro 274 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro téléphonique ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

2016-05-05

6. AVIS DE MOTION.

Le conseiller Monsieur Jean-Roger Vigneau donne avis de motion que lors d’une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté pour modifier le règlement général numéro 321 apporté au règlement # 286 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

2016-05-06

7. ACCEPTATION DE L’OFFRE REÇUE DE LA CAISSE DESJARDINS DE CLERMONT POUR LE FINANCEMENT DE L’EMPRUNT RELATIF AU RÈGLEMENT # 276.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC ANDRÉ LUSSIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte l’offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 11 mai 2016 au montant de 369 000 \$ effectué en vertu du règlement d’emprunt numéro 276. Ce billet est émis au prix de 98.39000 CAN pour chaque 100\$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

20 200 \$	1.75%	11 mai 2017
20 800 \$	1.90%	11 mai 2018
21 300 \$	2.05%	11 mai 2019
21 900 \$	2.15%	11 mai 2020
284 800 \$	2.25%	11 mai 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

2016-05-07

EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 369 000\$ PRÉVU AU RÈLGEMENT # 276.

ATTENDU QUE, conformément au règlement d’emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, , la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs souhaite emprunter par billet un montant de 369 000 \$;

Règlement d’emprunt n°	Pour un montant de \$
276	369 000\$

ATTENDU QU’à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d’emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC-ANDRÉ LUSSIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;

QU’un emprunt par billet au montant de 369 000 \$ prévu au règlement d’emprunt numéro 276 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 11 mai 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	20 200 \$
2018	20 800 \$
2019	21 300 \$
2020	21 900 \$
2021	22 500 \$ (à payer en 2021)
2021	262 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d’emprunt, c’est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 mai 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 276, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l’emprunt.

2016-05-08

8. MANDAT POUR LA REDDITION DES COMPTES RELATIFS AU PROGRAMME D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DE 2015.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l’unanimité des conseillers présents que Monsieur Benoît Côté, vérificateur comptable, est mandaté pour effectuer la reddition de comptes relative au programme d’aide à l’entretien du réseau routier local de 2015.

2016-05-09

9. ACHAT D'UN ENTREPÔT/GARAGE.

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent faire l'acquisition d'un entrepôt/garage;

ATTENDU QUE l'estimé reçu est :

- Future Buildings au montant de 46 179.53\$ taxe incluse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition d'un entrepôt/garage de Future Buildings au montant de 46 179.53\$ incluant la taxe et transport en sus. La couleur choisie est : light stone SR .50 SRI 58. Le paiement est comme suit : 25% lors de la commande et le solde à la livraison.

2016-05-10

11. ADOPTION DU BILAN DES ACTIONS EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR L'ANNÉE 2015.

ATTENDU QUE le bilan des actions en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est a été rédigé en date du 28 mars 2016;

ATTENDU QUE les municipalités doivent procéder à son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs adopte le bilan des actions en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est pour l'année 2015.

2016-05-11

12. TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET SON SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ (STCCE)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a l'obligation de participer au transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour 2016 du transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est (STCCE);

CONSIDÉRANT la tarification aux usagers à 2 \$ par transport adapté;

CONSIDÉRANT que le mandat de transport adapté est attribué à la MRC de Charlevoix-Est et à son service (STCCE) Service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu unanimement de défrayer la quote-part au montant de 4614 \$ pour le transport adapté par la MRC de Charlevoix-Est en 2016.

2016-05-12

13. DEMANDE D'UN FEU CLIGNOTANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À L'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE des travaux d'amélioration ont été effectués antérieurement sur la Route 138 par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE malgré ces travaux, plusieurs problématiques persistent;

ATTENDU QUE par temps nuageux, il est très dangereux pour le public voyageur d'utiliser cette sortie;

ATTENDU QUE nos contribuables réitèrent l'installation d'un feu clignotant à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la demande pour l'installation d'un feu clignotant à l'intersection de la rue Principale et la Route 138 au ministère des Transports du Québec.

2016-15-13

14. DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET DE LA JOURNÉE DE LA FAMILLE PRÉSENTÉ PAR LE CENTRE RÉCRÉATIF AIMÉLACOIS.

CONSIDÉRANT QU'aucun fond n'est disponible à la municipalité pour soutenir ces activités;

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif Aimélaquois désire déposer un projet dans le cadre du programme de soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif Aimélaquois prévoit un soutien de 5 000\$ à même l'enveloppe dédiée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans l'enveloppe municipale, la municipalité doit donner un avis favorable au projet pour qu'il soit recevable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs appui la demande d'aide financière du Centre récréatif Aimélaquois au programme de soutien aux projets structurants de la MRC de Charlevoix-Est et ce, pour un montant du volet municipal 2016 de 5000\$.

2016-05-14

15. ENTÉRINER LES MODALITÉS RELATIVES DU CAMP DE JOUR 2016.

ATTENDU QUE le comité bénévole pour le camp de jour a défini les tarifs et la durée de celui-ci pour 2016;

ATTENDU QUE le conseil se doit d'entériner ces tarifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les tarifs suivants pour le camp de jour 2016 :

- Inscription : 1^{er} enfant – 140\$
2^e enfant – 120\$
3^e enfant – 100\$
- Service de garde : 80\$
- Durée du camp de jour 2016 : 8 semaines (du 27 juin au 19 août).

2016-05-15

EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE – MONITRICE, D'UNE MONITRICE ET DE L'EMPLOYÉ POUR LE SERVICE DE GARDE DU CAMP DE JOUR 2016.

ATTENDU QUE les membres du conseil doivent procéder à l'engagement des employés pour le camp de jour 2016;

ATTENDU QUE les personnes recommandées sont :

- Madame Mélina Gagnon pour le poste de coordonnatrice – monitrice et,
- Madame Mélissa Tremblay pour le poste de monitrice;
- Madame Lyne Lapointe pour le service de garde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher pour 2016 Mesdames Mélina Gagnon au poste de coordonnatrice – monitrice, Mélissa Tremblay au poste de monitrice et Lyne Lapointe au service de garde et ce, aux conditions suivantes :

- Durée de l'emploi : Coordonnatrice-monitrice : du 20 juin au 19 août soit une durée de 9 semaines à 40 heures/ semaine.
Monitrice : du 27 juin au 19 août soit une durée de 8 semaines à 40 heures/ semaine.
Service de garde : du 27 juin au 19 août soit une durée de 8 semaines à 11,25 heures/ semaine et au besoin s'il y a lieu;
- Horaire : 8h30 à 16h30 coordonnatrice et monitrice

- Salaire : Coordonnatrice – monitrice : 11,25\$ l’heure
 Monitrice et service de garde : 10,55\$ l’heure.

2016-05-16

**16. AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION # 2016-04-07
RELATIVE À LA PÉRIODE D'ESSAI ET AU SALAIRE
DU PRÉPOSÉ À L'ADMINISTRATION DE LA BASE DE
PLEIN AIR DU LAC NAIRNE.**

ATTENDU QUE dans la résolution # 2016-04-07, le préposé à l'administration engagé pour la Base de plein air avait une période d'essai de 8 semaines;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent modifier cette période d'essai;

ATTENDU QU'après considération de la masse salariale une modification s'impose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la période d'essai pour le proposé à l'administration de la Base de Plein Air du Lac Nairne à 4 semaines et le salaire sera de 14.50\$ l'heure après cette période d'essai.

2016-05-17

17. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR LA BASE DE PLEIN AIR POUR 2016.

ATTENDU QUE Monsieur Vincent Dallaire a fait parvenir à la municipalité une lettre stipulant son désir de travailler à la Base d Plein Air du Lac Nairne pour la saison 2016;

ATTENDU QUE la municipalité était satisfaite de son travail en 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nadia Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher Monsieur Vincent Dallaire au poste de journalier et ce, aux conditions suivantes :

- Durée de l'emploi : journalier: du 10 juin au 14 août 2016 soit une durée de 8 semaines à 40 heures semaine.
- Horaire : entre 8h00 et 20h00 heures variables
- Salaire : journalier: 10.55\$ l'heure.

2016-05-18

18. AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE POUR EFFECTUER LES DÉPENSES RELATIVES À LA PHASE 1 DE L'AMÉNAGEMENT DE LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE.

ATTENDU QUE pour effectuer les travaux relatifs à l'aménagement de la phase 1 de la Base de plein air il y aura du matériel à acquérir;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière pour effectuer les dépenses relatives à l'achat de matériaux pour la phase 1 de l'aménagement de la Base de Plein Air du Lac Nairne.

2016-05-19

19. DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UNE POMPE POUR LE PUITS À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'effectuer une demande de soumission pour l'acquisition d'une pompe pour le puits de la Base de Plein Air du Lac Nairne;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de cette pompe est de moins de 25 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une demande de soumission à Pompaction pour l'achat et la pose d'une pompe pour le puits de la Base de Plein Air du Lac Nairne ayant les caractéristiques suivantes et définie dans les plans à cet effet :

1. Pompe de puits SAL/PE-1-15 et accessoires tels que fabriqués par GRUNDFOS et distribués par POMPACTION ou équivalent approuvé :
 - a. Une pompe de marque GRUNDFOS et modèle 22SQE 15-220, 1,5 HP, 230V, 1PH
 - i. La pompe fournie doit être soumise à des essais hydrauliques démontrant sa capacité en terme de débit, de pression et de puissance consommée;
 - ii. Vérifier le bon fonctionnement et l'étanchéité des groupes moteur-pompe avec le système de pompage en opération;
 - b. Tamis
 - c. Un variateur de vitesse de marque GRUNDFOS CUE 301 boîtier à installer au bâtiment de service au dessus du transmetteur de pression en respectant les dégagements prescrits;

- d. Un transmetteur de pression 4 ©20 MA, 145 psi max.
 - e. Jupette de refroidissement
 - f. Réservoir hydraupneumatique 100L
1. Système de protection de bas niveau d'eau dans le puits, de marque WARRICK, modèle 16MB1A1, incluant boîte de jonction (3E2A) câble et accessoires pour l'arrêt automatique de la pompe en bas niveau, ou équivalent.
 2. Clapet anti-retour 38mmø FLOMATIC 80DI VFD ou équivalent;
 3. Robinet tournant sphérique de classe 150, siège en téflon, tel que NIBCO-T-585-70 ou équivalent;
 4. Robinet de vidange avec bouchon et chaînette de classe 150, siège en téflon, tel que NIBCO-T-585-70-HC ou équivalent;
 5. Manomètre à cadran, norme ASME B40-100 catégorie 2A, tel que TRERICE 500XB ou équivalent.

2016-05-20

DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DE L'EAU DU PUITS À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'effectuer une demande de soumission pour l'acquisition des équipements de traitement de l'eau du puits de la Base de Plein Air du Lac Nairne;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation pour ces équipements et la pose de ceux-ci est de moins de 25 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nadia Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une demande de soumission à AQUASÉLECTION pour l'achat et la pose des équipements de traitement de l'eau du puits de la Base de Plein Air du Lac Nairne ayant les caractéristiques suivantes et définie dans les plans à cet effet :

Équipements de traitement d'eau :

Système duplex pour l'enlèvement du fer, du manganèse et des sulfures, modèle SFS TITANIUM SELECT 2.5, distribué par AQUASÉLECTION ou équivalent approuvé, d'une capacité de 70 L/MIN (18,5 USGPN) composé des éléments principaux suivants :

- Deux (2) réservoirs pressurisés en fibre de verre de 350 MM de diamètre et 1,65 de hauteur comprenant chacun 70,8 L (2,5 PI³) de média catalytique;
- Deux (2) valves électroniques de contrôle, modèle TITANIUM SELECT, 32 MM de diamètre, approuvé NSF, pour injection d'air, contrôle de débit et des régénérations du média. Besoins électriques 12 V/60 HZ;
- Conduites de contournement avec valves d'isolement;
- Fonctionnement sans produits chimiques et sans sel;
- Régénérations automatiques à l'eau brute, d'une durée de 35 MIN par réservoir (incluant 10 minutes de rétrolavage à un débit de L/MIN (3.9 USGPM), à une fréquence de 3 à 7 jours;
- Perte de charge maximale au travers des filtres de 21 KPA (3 PSI) à 70 L/MIN;

- Garantie de 10 ans (réservoir), 5 ans (valve électronique) et 3 ans (média).

Système de dosage d'hypochlorite de sodium, distribué par AQUASÉLECTION ou équivalent et composé des principaux éléments suivants :

- Une (1) pompe doseuse de marque STENNER , modèle 45MPHP10-120 d'une capacité minimale de 38 L/JOUR à 100 PSI;
- Une (1) vanne multifonction pour la contre-pression, l'anti-siphon et la relâche en cas de haute pression.
- Vanne d'injection
- Un compteur d'eau avec pulse pour le dosage proportionnel au débit, incluant un module de transfert du signal entre le compteur et la pompe;
- Un réservoir en plastique de 100 L avec bac de rétention d'au moins 100 L, pour la préparation des solutions d'hypochlorite de sodium;
- L'ensemble des conduites et accessoires nécessaires au dosage à l'eau distribuée.

Le manuel d'entretien et d'opération en français pour tous les équipements.

2016-05-21

20. TRAVAUX À EFFECTUER RELATIFS À LA SUBVENTION ADDITIONNELLE POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL.

ATTENDU QUE le ministère des Transports accorde à la municipalité une subvention maximale de 40 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration des chemins du lac Pied-des-Monts, du lac Nairne, du Pied-des-Monts, Richard, du rang Saint-Thomas, des rues de la Réserve et Larouche;

ATTENDU QUE les versements s'effectueront comme suit:

- Pour le premier versement de 16 000\$, les travaux devront être terminés avant le 12 février 2016;
- Pour le deuxième versement de 16 000\$, celui-ci sera versé au cours de l'année budgétaire de 2016-2017;
- Et le solde de 8 000\$, il sera versé au cours de l'année budgétaire de 2017-2018;

ATTENDU QUE les travaux à être exécutés pour le deuxième versement sont :

- Pose d'asphalte rue de la Réserve pour un montant de 1000\$;
- Réfection des accotements chemin du lac Nairne pour un montant de : 2000\$;
- Pose de poussière de pierre rang St-Thomas : 4000\$
- Creusage de fossé chemin Pied-des-Monts : 7200\$
- 7 ponceaux à installer chemin Pied-des-Monts : 1800\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les travaux ci-dessus mentionnés pour le deuxième versement de cette subvention.

2016-05-22

21. ESTIMÉS REÇUS POUR LE LIGNAGE DE RUE.

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des estimés pour le lignage de rue d'une longueur de 15 kilomètres;

ATTENDU QUE les estimés reçus sont les suivants :

- Lignes Maska au montant de 2 880.00\$ plus les taxes applicables;
- Lignco au montant de 5 475.00\$ plus les taxes applicables;
- Marquage et Traçage du Québec au montant de 4 750.00\$ plus les taxes applicables,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'estimé le plus bas soit celui de Lignes Maska au montant de 2 880.00\$ plus les taxes applicables et ce, pour le lignage de rue d'une longueur de 15 kilomètres. Que le lignage devra être effectué fin juin ou début juillet 2016.

2016-05-23

22. AAA CHARLEVOIX CONSTRUCTION : DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE ET À L'USAGE DE LA ZONE F-1.

ATTENDU QUE AAA Charlevoix Construction a déposé aux membres du conseil une demande ayant pour objet des usages sur la propriété qu'ils désiraient acquérir soit le Danube Charlevoix;

ATTENDU QUE pour les usages projetés cela nécessitait une modification au zonage et aux usages du règlement d'urbanisme de la municipalité et du schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QU'après maintes discussions, les membres du conseil ne pouvaient autoriser tous les usages demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nadia Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande déposée par AAA Charlevoix Construction. Que ceux-ci révisent leurs demandes et ce, tel qu'il avait été discuté. Que les remorques entreposées sur la propriété du Danube Charlevoix soient déplacé car ça contrevient aux usages de la zone F-1.

23. CORRESPONDANCE.

- Ministère des Transports : subvention pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (11 813\$)

23. DEMANDE DE COMMANDITAIRES.

2016-05-24

COMMANDITAIRE DEMANDE PAR LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER ST-JOSEPH DE LA MALBAIE.

Sur proposition de Madame Nadia Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commanditer un montant de 350\$ pour un plan de visibilité lors du golf de la Fondation du Centre Hospitalier St-Joseph de La Malbaie de 2016.

2016-05-25

COMMANDITAIRE POUR LE SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE INC.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commanditer un montant de 50\$ pour la Fête de la pêche dans Charlevoix organisée par le Saumon de la Rivière Malbaie inc..

2016-05-26

COMMANDITAIRE DEMANDE PAR LE REGOURPEMENT POUR L'INTÉGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commanditer l'achat d'une publicité sur un trou de golf au montant de 125\$ à l'occasion du tournoi de golf au profit du RISC qui aura lieu le 4 juin prochain.

2016-05-27

27. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20h15.

MAIRESSE

**DIRECTRICE ET GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 4 mai 2016, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.